

Brillantes paroles, actions sans éclat

La responsabilité sociale des entreprises dans l'industrie du diamant

par Ian Smillie

L'une des plus grandes ironies de cette période de l'histoire, c'est qu'au moment où la technologie remodèle notre monde, le besoin de conserver la dimension humaine de notre travail ainsi que le sens de la responsabilité sociale chez les entreprises croissent à une cadence tout aussi rapide. L'un des plus grands défis auxquels nous faisons face aujourd'hui, c'est d'harmoniser la croissance économique et la protection des droits de la personne.

— *Mary Robinson, haut-commissaire des Nations Unies pour les droits de la personne, Davos, février 2000*

En octobre 2002, un Groupe d'experts des Nations Unies enquêtant sur l'exploitation illégale des ressources en République démocratique du Congo (RDC) publiait un rapport dévastateur sur les activités des sociétés engagées dans le commerce des diamants et l'extraction d'autres ressources¹. Le rapport documentait la corruption systémique et généralisée au sein de l'industrie du diamant de la RDC ainsi que la flagrante collusion de gouvernements alliés, notamment le Zimbabwe. Il relatait en détail le pillage des diamants et d'autres richesses naturelles du Congo par le Rwanda et l'Ouganda. Le rapport décrivait la corruption systématique, la dilapidation des avoirs, les fraudes fiscales, le non-respect des sanctions, les détournements de fonds, l'extorsion, l'utilisation d'options sur actions comme pots-de-vin et les détournements de fonds publics par des groupes qui « ressemblent de près à des organisations criminelles ». Il affirmait que dans les régions contrôlées par le gouvernement congolais, des éléments d'actifs miniers publics d'une valeur d'au moins cinq milliards de dollars

L'Étude

Brillantes paroles, actions sans éclat est un document hors série du Projet sur les diamants et la sécurité humaine, une initiative conjointe de Partenariat Afrique Canada (Ottawa), de l'International Peace Information Service (Anvers) et du Network Movement for Justice and Development (Freetown). Le projet vise à fournir davantage d'information sur le commerce des diamants de guerre et à aider à y mettre un terme.

Ce document suit une série de réunions de négociation intergouvernementales du Processus de Kimberley réparties sur trois années et la mise en vigueur, le 1^{er} janvier 2003, d'un système de contrôle de la circulation des diamants bruts. Le document fait valoir que pour mettre un terme au phénomène des diamants de guerre maintenant et à l'avenir, il faudra encore beaucoup de travail. La responsabilité sociale des entreprises dans l'industrie du diamant n'a rien à voir avec les dons de charité; il s'agit plutôt de la façon dont les entreprises du secteur privé qui travaillent dans des pays instables peuvent aider à empêcher la corruption, l'effondrement de l'État et les conflits, et de la pertinence de le faire.

Les opinions exprimées dans ce document sont celles de l'auteur et du projet, et ne reflètent pas nécessairement celles des organisations qui soutiennent le projet.

US avaient été transférés à des sociétés étrangères, l'État ne touchant aucun bénéfice depuis 1999. Il estimait que l'Armée patriotique rwandaise « tirait » annuellement 320 millions de dollars US de ses activités commerciales dans l'est du Congo. Selon le rapport, ces pratiques avaient engendré et alimenté la guerre et les violations des droits de la personne, et avaient coûté la vie à un nombre presque inconcevable de personnes. D'après une étude sur la mortalité dans l'ensemble du pays, le Comité international de secours, dont les bureaux sont à New York, a estimé qu'entre 1998 et 2002, 3,3 millions de personnes étaient mortes, personnes qui seraient toujours vivantes n'eût été de cette guerre².

Le plus irritant, outre l'embarras, c'était le fait que la plupart des sociétés n'avaient même jamais entendu parler des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Trois listes venaient en conclusion du rapport de l'ONU. La première contenait les noms de 29 sociétés, la plupart enregistrées en Afrique. Six étaient engagées dans le commerce des diamants et trois d'entre elles avaient leur siège social à Anvers. Les transgressions de ces sociétés étaient tellement flagrantes et criantes que le rapport demandait au Conseil de sécurité de leur imposer des restrictions financières, gelant leurs avoirs et suspendant leurs services bancaires. Une deuxième liste contenait les noms de 54 personnes auxquelles le Groupe voulait interdire tout déplacement international et imposer des restrictions financières. Certaines étaient des hommes d'affaires locaux, d'autres des négociants, d'autres encore étaient des officiers en service dans les forces armées de l'Ouganda et du Zimbabwe. Le nom du ministre congolais de la Planification et de la Reconstruction se trouvait sur la liste, ainsi que ceux du chef des services de renseignement militaire de l'Ouganda et du président du Parlement du Zimbabwe.

D'autres rapports des Nations Unies ont traité de certaines de ces personnes et de leur implication dans le trafic illicite des diamants et des armes. L'un d'entre eux, Victor Bout, avait été identifié comme le plus important fournisseur d'armes illicites aux mouvements rebelles africains. Le rapport sur le Congo dressait une liste de plusieurs de ses noms d'emprunt —Bont, Butte, Boutov, Sergitov et Vitali—de même que de cinq différents numéros de passeport. Bout, cependant, continuait de voyager librement, bien que prudemment, allant jusqu'à participer à une ligne ouverte à la radio de Moscou, en 2001, pour nier toutes les allégations. La troisième liste du Groupe d'experts des Nations Unies nommait des sociétés dont le Groupe considérait qu'elles violaient les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Quarante-vingt-cinq entreprises figuraient sur cette liste, dont un bon nombre étaient très grandes et bien connues : Ashanti Goldfields, Barclays Bank, Bayer A.G., Standard Chartered Bank, Anglo American et De Beers.

Les sociétés et les personnes dont le nom apparaissait sur la première et la deuxième listes se sont plaintes vigoureusement. Oryx Natural Resources a affirmé que les allégations contre elle étaient « absolument sans fondement » et a invité le Groupe à répéter ces allégations en public, sans la protection des Nations Unies. Niko Shefer, un ancien courtier en marchandises ayant fait de la prison en Afrique du Sud pour fraude et s'étant déjà nommé lui-même consul général honoraire du Libéria, a affirmé n'avoir pas séjourné à l'extérieur de l'Afrique australe depuis 2000. Lorsqu'on l'a questionné à propos de la déclaration du Groupe voulant qu'une de ses sociétés ait une participation de 50 p. 100 dans Thorntree Industries, une société de commerce de diamants en coentreprise avec les Zimbabwe Defence Forces, Shefer a dit n'avoir jamais eu d'intérêts dans Thorntree. Le commandant général des Zimbabwe Defence Forces, Vitalis Zvinvashe—qu'on a proposé d'ajouter à la liste des interdictions de voyage—a dit que les allégations contre le Zimbabwe et contre lui étaient « insensées ». Theogene Rudasingwa, un aide du président du Rwanda, a dit que les rapports concernant son pays étaient faux. [Le Groupe] « n'a aucune preuve factuelle que nous pillons les ressources congolaises », a-t-il dit à l'agence Reuters, malgré les

L'OCDE

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est un forum où les gouvernements discutent de leurs politiques économiques et sociales, les élaborent, les raffinent et les coordonnent. Il existe des ententes, formelles et informelles, visant à coordonner les politiques intérieures et internationales—travail et environnement, normes pour la libre circulation des capitaux et des services, et ententes visant à clarifier les répercussions des politiques nationales sur la communauté internationale. Le secrétariat de l'OCDE, situé à

Paris, compte 2 300 employés; il est devenu l'une des plus grandes sources de données statistiques, économiques et sociales comparables, recueillant de l'information, surveillant les tendances, analysant et prévoyant les situations économiques, et étudiant les changements sociaux et les modes d'évolution du commerce, de l'environnement, de l'agriculture, des technologies et de la fiscalité. L'OCDE est à la fois un laboratoire de pensée, un organisme de surveillance et un club pour les pays riches du monde.

détails considérables inscrits dans le rapport. Le lieutenant général Salim Saleh, de l'Ouganda, demi-frère du président ougandais Museveni, a nié les accusations pesant contre lui. « J'ai des comptes à Londres et à Genève, a dit Saleh. Je peux garantir au monde qu'ils ne contiennent pas plus de 10 000 \$. » En ce qui concerne les déclarations voulant qu'il ait volé des diamants de la RDC, il a dit : « Je n'ai jamais rien fait de tel. Mais pourquoi, a-t-il ajouté de façon plutôt révélatrice, Anvers devrait-elle être le principal marché du diamant au monde alors qu'il n'y a même pas une mine? En tant qu'Africains, nous devrions vendre nous-mêmes nos diamants et nos autres ressources. »

La troisième liste était plus problématique puisque les présumées transgressions par la plupart des sociétés nommées n'étaient pas décrites dans le rapport et que la plupart de ces sociétés ignoraient donc ce dont on les accusait. Ce n'était cependant pas le cas de First Quantum, une société canadienne. Dans son cas, le Groupe décrivait précisément les infractions et donnait le nom des dirigeants impliqués. La société a toutefois affirmé : « Toutes les déclarations incluses ou sous-entendues dans le rapport sont réfutées de façon catégorique ». Le plus irritant, outre l'embarras, c'était le fait que la plupart des sociétés n'avaient même jamais entendu parler des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Principes directeurs de l'OCDE

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) n'est pas une appellation bien connue, mais d'une certaine manière, l'organisation a

plus d'influence que les Nations Unies. C'est une organisation issue du Plan Marshall d'après-guerre, en Europe. Aujourd'hui, ses 30 États membres comprennent tous les pays occidentaux industrialisés de l'Europe et de l'Amérique du Nord, ainsi que le Japon, la Corée, le Mexique, la Turquie et un nombre croissant de pays de l'ancien Bloc de l'Est.

Dans les années 1970, alors que se multipliaient les préoccupations concernant la croissance de la taille et du pouvoir des multinationales, l'OCDE a élaboré ses « Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ». Révisés au cours des ans, les principes directeurs favorisent les « normes élevées » et les « pratiques exemplaires » dans le comportement des entreprises, « des pratiques dans le domaine du développement durable qui visent à la cohérence des objectifs sociaux, économiques et environnementaux ». Ses principales dispositions traitent des pratiques du travail, des relations industrielles et de l'environnement. La section qui concerne plus particulièrement le commerce des diamants est celle qui porte sur la publication d'information, qui demande aux sociétés que « des informations fiables et pertinentes concernant leurs activités, leur structure, leur situation financière et leurs résultats soient communiquées de façon régulière et en temps voulu », de même que les « facteurs de risques prévisibles ». On interdit aux sociétés de conclure des accords visant à établir des restrictions ou des quotas à la production et d'imposer des prix—le pain et le beurre de certaines parties de l'industrie du diamant. Et finalement, on dit aux sociétés qu'elles ne devraient pas truquer les offres, ni « directement ou indirectement, offrir, promettre, accorder ou solliciter des paiements illicites ou d'autres avantages

indus en vue d'obtenir ou de conserver un marché ou un autre avantage illégitime ». Certaines de ces dernières injonctions résumées d'une façon plus polie les constatations du Groupe d'experts des Nations Unies sur le Congo, des pratiques qui sont reconnues davantage pour leur absence que pour leur application généralisée dans le commerce des diamants. Les Principes directeurs de l'OCDE sont, en fait, très semblables au serment solennel des Scouts : Être sobre en pensées, en paroles et en actes. Mais le code des Scouts ne commence pas par une échappatoire. Le tout premier des Principes de l'OCDE stipule que ceux-ci ne constituent que des recommandations, que leur respect « est volontaire et n'a pas un caractère obligatoire ».

On interdit aux sociétés de conclure des accords visant à établir des restrictions ou des quotas à la production et d'imposer des prix—le pain et le beurre de certaines parties de l'industrie du diamant.

On trouvera un accord plus strict de l'OCDE dans sa « Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales », négociée en 1997 et mise en vigueur en février 1999. Cette convention, que 35 pays industrialisés avaient ratifiée à la fin de 2002, rendait la corruption chez les agents étrangers « passible de sanctions pénales efficaces, proportionnées et dissuasives ». La convention et les lois nationales ont cependant rarement été invoquées et, pendant les trois années où le Conseil de sécurité des Nations Unies a enquêté sur la contrebande d'armes, le vol de diamants et le non-respect des sanctions, on n'en a tout simplement pas entendu parler.

Le Groupe d'experts des Nations Unies sur le Congo affirmait que « ces gouvernements [nationaux] sont tenus de veiller à ce que les entreprises sur lesquelles s'exerce leur juridiction ne violent pas le code de conduite qu'ils ont adopté comme principe juridique³ ». Mais en réalité, il y a peu d'exemples de gouvernements qui tentent de réglementer le comportement

d'une de leurs sociétés dans un autre pays. La souveraineté nationale n'est qu'un problème parmi une douzaine d'autres qui empêchent d'outrepasser sa propre frontière, en particulier parce que tous les pays ont leurs propres lois et qu'ils sont responsables de les appliquer de façon conséquente. Les preuves sont essentielles pour étayer sa cause, sans compter la dimension politique. Peu de gouvernements sont enclins à engager avec empressement des poursuites dans une affaire de corruption impliquant des dirigeants de haut niveau d'un autre pays—soit le niveau *le plus* élevé dans le cas du Congo, de l'Ouganda, du Rwanda, du Zimbabwe et de l'Angola. Donc, mises à part certaines « atteintes à la réputation et humiliations », un certain embarras passager et une indignation face au manque de spécificité du rapport des Nations Unies, les 85 sociétés accusées de non-respect des Principes directeurs de l'OCDE avaient jusqu'à maintenant très peu à craindre. Le comportement qui avait tant préoccupé le Groupe d'experts pouvait donc continuer impunément.

Le pot-pourri des sociétés en matière de responsabilité sociale

L'incident, cependant, soulève d'importantes questions d'éthique au sein de l'industrie légitime du diamant, des questions inhérentes au débat grandissant dans le monde des affaires concernant la responsabilité sociale des entreprises. L'expression « responsabilité sociale des entreprises » est en fait devenue une formule toute faite en réponse à bon nombre de questions. Essentiellement, il s'agit du comportement général des entreprises et de leur responsabilité envers les sociétés où elles exercent leurs activités. Une entreprise « socialement responsable » va au-delà des seuls intérêts de ses actionnaires, prenant en compte les droits de la personne, le souci de l'environnement et les intérêts des employés, des clients et des collectivités où elle intervient.

Mais la responsabilité sociale des entreprises et l'industrie du diamant sont deux concepts qui, au long de l'histoire, n'ont été liés que de façon plutôt ténue, en partie parce que l'industrie du diamant elle-même n'est pas beaucoup plus qu'un concept. À un bout de l'échelle se trouve la salle d'exposition Tiffany, où le diamant est un symbole étincelant d'amour, de pureté,

de richesse et d'éternité—ici, les diamants sont *éternels*. À l'autre bout de l'échelle se trouvent les diamants qui vont et viennent à la vitesse de la lumière. En Afrique, où sont extraits 65 p. 100 des diamants du monde, en termes de valeur, l'industrie se caractérise d'une part par quelques trous gigantesques, solidement clôturés, et d'autre part, par des centaines de milliers de mineurs appelés, selon la région, *gareimpeiros* en Angola, *creuseurs* au Congo et en République centrafricaine, et *san-san boys* en Sierra Leone.

Les mines de diamant les plus productives et profitables du monde sont celles du Botswana, où De Beers, en partenariat à 50-50 avec le gouvernement, creuse en ligne droite dans les pipes kimberlitiques volcaniques et en tire des quantités phénoménales de pierres éclatantes—26,4 millions de carats en 2001, procurant à la Debswana un bénéfice brut de 1,5 milliard de dollars US, dont la moitié est allée au gouvernement et l'autre, à De Beers⁴. Il s'agit d'une opération à forte intensité de capital et de haute technologie, qui emploie à peine 6 000 personnes, soit moins de 3 p. 100 de la main-d'œuvre officielle.

Là où les pipes kimberlitiques de l'Afrique ont été érodées par des millions de saisons des pluies et où les diamants qu'elles contenaient ont été charriés par d'innombrables rivières aux tracés changeants, on obtient des diamants alluviaux. Dispersés sur des centaines de milles carrés—le long des lits de rivières, dans des vallées où coulaient jadis des rivières, sur des plages et sur les fonds océaniques où des rivières les ont finalement déposés, les diamants alluviaux sont près de la surface et sont souvent accessibles aux creuseurs individuels, qui n'ont pas beaucoup plus que des pelles, des tamis et une source d'eau pour filtrer le gravier. C'est là où creusent des centaines de milliers de *gareimpeiros*, *creuseurs* ou *san san boys*, souvent illégalement, toujours dans des conditions insalubres, non sécuritaires et généralement peu rentables. Ici, l'industrie est pour ainsi dire non réglementée, non surveillée et sans nom. Ici, le concept de la responsabilité sociale des entreprises ne brille que par son absence. Les sociétés telles qu'on les conçoit dans les pays industrialisés—même les gouvernements—existent à peine dans les gisements de diamants. Les intermédiaires à qui vendent les creuseurs passent les diamants à d'autres intermédiaires et ainsi de suite. Si tant est que les diamants sont remarqués par le gouvernement, il se peut qu'ils

soient frappés d'impôts, mais ceux qui creusent et ceux à qui appartiennent les terres où l'on trouve des diamants ne touchent que très peu des bénéfices. Ici, la responsabilité sociale des entreprises est inexistante.

... la responsabilité sociale des entreprises et l'industrie du diamant sont deux concepts qui, au long de l'histoire, n'ont été liés que de façon plutôt ténue.

Un rapport, rédigé pour Oxfam America par Michael Ross, en 2001, examinait la corrélation entre la pauvreté et les industries du pétrole, du gaz et de l'extraction minière dans les pays en développement⁵. Ross a constaté que la dépendance au pétrole et aux minéraux est fortement associée à de mauvaises conditions chez les pauvres. Les niveaux de vie sont exceptionnellement bas par rapport aux niveaux de revenu par habitant. Plus la dépendance à l'égard des minéraux est prononcée, plus les taux de pauvreté sont élevés et plus les revenus sont inégaux. Les États qui dépendent du pétrole et des minéraux ont aussi tendance à connaître des niveaux anormalement élevés de corruption, d'autoritarisme, de dépenses militaires et d'inefficacité gouvernementale ainsi que de guerre civile. La même année, une autre étude, effectuée par la Banque mondiale, a analysé une douzaine de conflits et conclu que plus le degré de dépendance d'un pays au pétrole et aux minéraux est élevé, plus ce pays est susceptible de se retrouver aux prises avec une certaine forme de guerre intérieure dans un avenir plus ou moins rapproché⁶.

L'Afrique australe : Des diamants pour le développement?

De telles constatations valent assurément pour les pays affligés par les actuelles guerres des diamants, mais sont-elles universelles? Sont-elles valables au Botswana, en Namibie et en Afrique du Sud, où il n'y a pas de diamants « de guerre », où l'industrie parle fièrement de « diamants de la prospérité » et où elle fonctionne en

grande partie au sein de l'économie officielle? Dans sa recherche sur les diamants, Partenariat Afrique Canada (PAC) a entrepris de découvrir la mesure dans laquelle les diamants contribuent au développement dans des pays en paix. La réponse est importante, puisque les préoccupations concernant de possibles préjudices économiques causés à ces pays ont motivé les ONG à mener des campagnes moins vigoureuses contre les diamants de guerre auprès des consommateurs, qu'elles ne l'auraient été autrement.

... les diamants n'ont engendré la « prospérité » que pour très peu de personnes. Plus de 60 p. 100 de la population vit encore avec moins de 2 \$ par jour...

Il importe de trouver la réponse, mais la réponse est ambiguë. Le rapport de PAC, rédigé par Ralph Hazleton⁷, montre que les diamants sont extrêmement importants dans l'économie du Botswana, un peu moins en Namibie et beaucoup moins en Afrique du Sud. Parce que la population du Botswana est petite et que les recettes de l'État—dont la plupart sont tirées des diamants—sont élevées, certaines statistiques de ce pays prennent des proportions exagérées. Par exemple, le Botswana dépense moins, en termes de pourcentage du PIB, pour les soins de santé que le Sénégal. Mais parce que les ratios PIB/population des deux pays sont à ce point différents, les dépenses actuelles par habitant au Botswana sont plus de quatre fois supérieures à celles du Sénégal.

Cela dit, les chiffres globaux sur le développement sont équivoques. Alors que la plupart des statistiques régionales liées à la santé sont meilleures qu'ailleurs sur le continent, le taux d'alphabétisation des adultes n'est pas vraiment meilleur, et les taux globaux de pauvreté au Botswana et en Namibie sont en fait plus élevés que dans beaucoup d'autres pays africains. Le seul endroit où les diamants peuvent être considérés comme un facteur significatif (positif ou négatif) du développement, c'est au Botswana, où la contribution des diamants au PIB, au total des exportations et aux recettes fiscales est élevée. Les diamants ont permis au

Botswana de construire ses infrastructures et d'offrir de meilleures installations à sa population. Le Botswana aurait encore davantage à dépenser pour la santé et l'éducation si l'écart était réduit entre la valeur des exportations de ses diamants et le prix de revente par De Beers à Londres. La pauvreté a baissé de 12 p. 100 au Botswana entre 1985 et 1994. Mais jusqu'à maintenant, les diamants n'ont engendré la « prospérité » que pour très peu de personnes. Plus de 60 p. 100 de la population vit encore avec moins de 2 \$ par jour, un chiffre étonnant si on le compare au nombre famoureux de diamants qui quittent le pays dans une année. Une autre façon de considérer les choses, c'est de comparer le PIB par habitant du pays en 1999, qui s'élevait à 3 240 \$, et le fait que plus de 60 p. 100 des gens vivent avec moins de 730 \$ par année. À l'exception du Botswana, les diamants contribuent peu aux recettes publiques totales dans la région. De plus, leur contribution à l'emploi dans tous ces pays est faible et en déclin. Cela veut dire qu'on ne peut attribuer manifestement aux diamants ni un bon développement ni son absence.

Les caractéristiques de l'industrie du diamant et son rôle socioéconomique au sein des sociétés du Botswana, de la Namibie et de l'Afrique du Sud ont été définis par l'histoire unique de chaque pays. Le fait que l'Afrique du Sud ait été colonisée de l'intérieur et ne soit pas devenue « indépendante » avant 1994 aide à expliquer pourquoi la structure fiscale favorise l'industrie, pourquoi les entreprises minières appartenant à des Noirs sont très peu nombreuses et pourquoi les populations noires n'ont tiré que peu d'avantages de l'extraction des diamants. L'histoire contribue à expliquer la nouvelle loi sur les diamants et la loi sur le développement des minéraux de l'Afrique du Sud. Jusqu'à récemment, la législation sur l'extraction minière était un anachronisme, lié à un passé qui favorisait une minorité, exploitait la majorité et donnait lieu à des politiques contraires à ce qu'on entend par le terme « développement social et économique ». Même en 1980, un administrateur de De Beers a essayé d'empêcher la publication d'un article de revue qui décrivait la transformation des diamants par les Noirs de l'Afrique du Sud, « de peur que d'autres pays de l'Afrique australe n'envisagent une telle possibilité⁸ ».

L'industrie du diamant en Namibie est également tributaire de l'histoire. Dans ce pays, il a fallu attendre l'an 2000 pour élaborer une loi sur les diamants qui

soit suffisamment détachée des intérêts particuliers du secteur privé. L'ouverture de la première usine de taille et de polissage namibienne, en 2000, n'était pas seulement une nouvelle initiative de production; elle représentait une coupure avec le passé, lorsqu'on ne se limitait qu'à l'extraction des ressources et que la valeur était ajoutée ailleurs.

De Beers

Le rapport de PAC affirmait que De Beers et son conglomérat partenaire, Anglo American, devaient se reconnaître une grande part de responsabilité quant au manque de développement social et économique significatif, à la fois en Afrique du Sud et en Namibie. La société participait au système de travail à forfait, et elle a prospéré dans un environnement qui nuisait au développement social et soumettait la main-d'œuvre à des conditions de vie inhumaines. Les membres de la famille Oppenheimer, qui contrôlent De Beers depuis 1920, ont constamment critiqué l'apartheid, et Harry Oppenheimer a siégé comme membre de l'opposition au Parlement de l'Afrique du Sud pendant de nombreuses années. Mais sur le plan historique, le pragmatisme de De Beers lui a pour le moins très bien réussi.

En réaction au rapport de PAC, De Beers a rédigé un long texte de réfutation, décrivant en détail son dossier positif en matière de travail en Afrique du Sud, et dressant la liste des multiples écoles et collèges ouverts grâce à la générosité du De Beers Fund. En 2000, à la mort de Harry Oppenheimer, le père de Nicky Oppenheimer, l'actuel président de De Beers, Nelson Mandela a dit : « Il est dit, dans le préambule de notre constitution de fondation, qu'il faut rendre hommage à ceux qui ont souffert au nom de la justice et de la liberté dans notre pays, et respecter ceux qui ont travaillé à construire et à développer notre pays. En tête de ces personnes doivent figurer Harry Oppenheimer et sa famille... Selon mon expérience, il a soutenu sans hésitation et sans réserve les causes démocratiques et philanthropiques⁹ ». Le président Thabo Mbeki a rappelé que Harry Oppenheimer « a appuyé et financé les organisations qui ont cherché à mettre fin à la suprématie blanche... À l'étranger, trop souvent, on le condamnait par ignorance pour son association avec les politiques de l'apartheid en Afrique du Sud¹⁰ ».

Dans le contexte historique de l'époque, De Beers était bien en avance sur le milieu des affaires de l'Afrique du Sud en ce qui concerne la responsabilité sociale des entreprises. Bien que les conditions de travail dans ses mines au milieu du dernier siècle aient été mauvaises, elles étaient meilleures chez De Beers qu'ailleurs. Les salaires étaient aussi plus élevés qu'ailleurs. Et bien que l'opposition de la société à l'apartheid puisse rétrospectivement paraître tiède aujourd'hui, il faut la considérer dans son contexte historique. De Beers s'est effectivement opposée à l'apartheid ouvertement, dans un pays où c'était rarement le cas dans le secteur des entreprises. Fondamentalement, sur le plan de la responsabilité sociale des entreprises—travail, environnement, contributions à la collectivité—De Beers apparaît aujourd'hui comme une citoyenne exemplaire dans certains des pays où elle est un joueur important.

Cependant, ce point de vue n'est pas partagé par ceux qui ont intenté, en 2003, un recours collectif de 6,1 milliards de dollars US contre Anglo American, De Beers et d'autres sociétés, pour de présumées violations des droits de la personne au cours de la période de l'apartheid en Afrique du Sud. Un cabinet d'avocats de l'Afrique du Sud, Ngcebetsha Madlanga Attorneys, cherche à obtenir par le biais de cette poursuite une compensation pour quelque 100 000 travailleurs, bien que toute compensation ira aux collectivités noires plutôt qu'aux personnes. La cause sera entendue aux États-Unis et l'avocat de la poursuite sera Ed Fagan, qui a participé à la poursuite fructueuse contre des banques suisses qui avaient conservé les dépôts de Juifs tués par les Nazis dans les années 1930 et 1940.

Bien sûr, De Beers attire l'attention. Parce que c'est une grosse société et qu'elle domine une large part de l'industrie du diamant, c'est un point de mire des activistes. Les diamants sont cependant extraits et commercialisés par de nombreuses sociétés. Des milliers de petites sociétés « juniors » sont engagées dans l'exploration et l'extraction minières des diamants et, bien que beaucoup d'entre elles soient cotées en bourse, elles planent bien en dessous du radar de la responsabilité sociale des entreprises. Généralement—comme dans le cas du Groupe d'experts des Nations Unies sur la RDC—, on ne les remarque que lorsqu'elles versent dans la corruption et la criminalité. De nombreuses entreprises du commerce des diamants, cependant, ne sont pas publiques (comme De Beers, depuis 2001). En fait, parmi les centaines de sociétés

qui achètent et vendent des diamants bruts, peu sont cotées en bourse. On connaît peu de choses, sinon rien, concernant leurs pratiques en matière d'emploi et d'environnement, et on ne sait trop si elles redonnent quoi que ce soit à la société. Et certaines sociétés, comme bon nombre de celles qui sont nommées dans le rapport des Nations Unies sur le Congo, n'ont été créées *que pour tirer profit* de la guerre et de la corruption. Ce sont des façades pour les seigneurs de la guerre, les gouvernements voisins et les réseaux de criminels. Pour elles, la question de la responsabilité sociale des entreprises ne se pose pas.

...le commerce des diamants est secret, peut-être plus secret que tout autre. Des affaires valant plusieurs millions de dollars sont bouclées par de simples poignées de mains, dans des pièces bien gardées et dans des bourses des diamants achalandées, où des hommes se rassemblent avec des balances, des pinces et des loupes.

Secrets bien gardés

Entre les mines et les puits de diamants de l'Afrique et les salles de montre de Cartier, Tiffany et Harry Winston se trouvent d'autres mondes du diamant. Les diamants se sont toujours prêtés au vol et à la contrebande, et ils ont servi une grande variété d'intérêts à titre de monnaie d'échange pratique, que ce soit pour les monnaies faibles ou fortes. Ils sont petits; leur valeur est élevée par rapport à leur poids; leur prix est stable. Et jusqu'à récemment ils n'ont été absolument pas réglementés. La plupart des gouvernements ont renoncé il y a longtemps à vraiment imposer une taxe à l'exportation et à l'importation des diamants, parce que les diamants se sont avérés pratiquement impossibles à retracer et à surveiller. Et le commerce des diamants est secret, peut-être plus secret que tout autre. Des affaires valant plusieurs millions de dollars sont bouclées par de simples poignées de mains, dans des pièces bien gardées et dans des bourses des diamants achalandées, où des hommes se rassemblent

avec des balances, des pinces et des loupes. Jusqu'en 2003, des dizaines de millions de dollars de diamants ont été envoyés par-delà les frontières et les continents sur simple approbation, accompagnés de très peu de documents commerciaux, sinon aucun. Ce phénomène relève de la tradition—une façon de faire des affaires dans un commerce abondamment peuplé de petites (et de quelques très grosses) entreprises familiales, et de personnes qui se connaissent depuis des générations. Cette situation est due en partie à une industrie du commerce et de la taille où les familles juives sont largement représentées qui, pendant des générations, ont été persécutées et chassées d'un endroit à un autre, et pour qui les diamants eux-mêmes—plutôt que les emplois qu'ils créaient—représentaient souvent une forme importante de sécurité. Cette situation est aussi liée en partie à la sécurité et au transport de biens de grande valeur d'un endroit à un autre.

Mais d'autres raisons expliquent le secret. Pour conserver son emprise sur le marché, De Beers a dû traiter, dans les années 1950 et par la suite, avec un large éventail d'individus étranges et incompatibles. L'Afrique du Sud de l'apartheid, le point d'attache de De Beers, était un partenaire qui ne convenait pas aux pays producteurs de diamants nouvellement indépendants ailleurs en Afrique—le Congo, la Sierra Leone, la Guinée, la Tanzanie. Et un cartel sud-africain constituait un partenaire encore moins convenable pour l'Union soviétique, après qu'elle eût découvert des diamants, dans les années 1950. De plus, ayant traité avec les colons portugais jusqu'au milieu des années 1970, et avec le régime de l'apartheid du Sud-Ouest africain jusqu'à la fin des années 1980, De Beers devait exécuter un jeu de passe délicat, confidentiel et sans doute onéreux pour se faire des amis au sein du nouveau gouvernement de l'Angola. La société a très bien réussi, entre autres parce qu'elle a évité d'attirer l'attention du public.

Pendant que certains pays producteurs de diamants de l'Afrique sombraient dans la corruption et le chaos, au cours des années 1960 et 1970, les acheteurs de diamants sont demeurés en scène mais ont commencé à changer leur façon de faire des affaires. La production officielle de diamants dans le Congo de Mobutu a chuté de 18 millions de carats en 1961 à 6,5 millions à la fin des années 1990. La baisse ne reflétait pas tellement une réelle chute de la production mais plutôt une baisse de ce qu'on consignait dans les comptes nationaux. La différence, ainsi qu'une bonne

partie de la production informelle, était siphonnée par Mobutu et ses acolytes. Et à mesure que sombraient les institutions gouvernementales, d'autres acteurs entraient en scène. Il en allait de même en Sierra Leone, où les deux millions de carats officiellement produits en 1970 avaient chuté à seulement 48 000 en 1988, grâce à l'un des régimes les plus corrompus de la côte ouest du continent. Il n'y a cependant pas eu de baisse dans la quantité de diamants qui parvenaient aux centres de commerce mondiaux, dont Anvers était le plus important. Tout ce qu'il fallait, c'était de garder le secret, et on poserait peu de questions lorsque les diamants seraient déclarés à l'arrivée aux douanes belges. Ainsi, entre les années 1950 et le milieu des années 1980, le paysage du diamant en Afrique a changé énormément. Une part significative de la production de plusieurs pays était dissimulée sous le voile du secret, qui couvrait un vaste réseau de corruption, de vol et de contrebande. On utilisait aussi les diamants pour blanchir de l'argent—un moyen de faire circuler de l'argent dans des sociétés sans espèces ou dans des économies dont la devise n'avait plus de valeur. C'était une serre chaude où pouvaient croître les diamants de guerre.

Puis, la question se pose : que devrait faire une société honnête dans une situation de corruption croissante, de conflit et d'effondrement national? Que devrait faire une société qui a des investissements importants dans un pays lorsque son président demande un emploi pour son neveu? ou la permission d'utiliser le jet de la société? ou si une « prime de signature » ne pourrait pas faciliter la négociation des marchés? Et s'il ne s'agissait pas tellement de subornation sous une forme ou une autre, mais plutôt d'une démocratie décadente, d'une prise de contrôle par l'armée ou d'un nettoyage ethnique? Quel rôle, s'il en est, peut alors jouer une société étrangère honnête ayant des intérêts légitimes dans les diamants? Et qui peut dire si et quand un État s'effondre?

Les organisations qui font campagne en faveur de la responsabilité sociale des entreprises ont tendance à aborder de façon rétroactive les cas de violation les plus flagrants. Autrement dit, elles ont une idée de ce que devraient et ne devraient pas faire les sociétés lorsqu'une situation n'est plus maîtrisable. Les opinions bien arrêtées exprimées à l'égard des investissements étrangers en Afrique du Sud de l'apartheid se sont développées bien après l'institutionnalisation de l'apartheid.

Elles ont peut-être offert des choix clairs aux nouveaux investisseurs potentiels, dans les années 1980, mais elles n'auraient pu être très utiles à ceux qui s'y trouvaient déjà. Les nouveaux investissements étrangers dans la Birmanie d'aujourd'hui pourraient être malavisés, considérant la nature brutale et non démocratique du régime; mais à quelle étape une société qui a des investissements bien établis doit-elle prendre position, s'exprimer ouvertement ou quitter? Quelles pourraient être les conséquences pour les actionnaires si une société s'exprimait ouvertement? Comment un investisseur privé peut-il calculer les risques et les coûts de l'action ou de l'inaction dans une situation politique instable—qui pourrait s'améliorer demain, ou empirer? Les principes directeurs de l'OCDE demeurent totalement silencieux sur ces questions, que la morale de situation des divers gouvernements occidentaux complique encore davantage.

En 1994, par exemple, l'administration Clinton a renouvelé le statut commercial de la Chine à titre de pays le plus favorisé par les États-Unis, sans tenir compte du bruyant débat public sur la répression des dissidents par le gouvernement chinois, sur son recours au travail des prisonniers et sur ses violations généralisées des droits de la personne. Cette année-là, le gouvernement du Canada a effectué une étude des politiques étrangères qui a notamment conclu : « le gouvernement considère le respect des droits de la personne non seulement comme une valeur fondamentale, mais aussi comme un élément crucial dans le développement de sociétés stables, démocratiques et prospères, vivant en paix les unes avec les autres¹¹ ». À peine l'encre de ce texte était-elle sèche que le ministre des Affaires étrangères expliquait que le commerce était la meilleure façon de promouvoir le développement démocratique. Le Canada, a-t-il dit devant une assemblée de chefs d'État asiatiques, entendait « poursuivre énergiquement une série d'initiatives [commerciales] dans bon nombre de pays indépendamment de leurs dossiers en matière de droits de la personne¹² ». Une telle confusion des messages, endémique chez les politiciens occidentaux, laisse une grande latitude au secteur privé.

Reconnaissant que ses Principes directeurs ne faisaient pas grand chose pour régler ces problèmes, l'OCDE a réexaminé la question en 2002, préparant un document sur « Les entreprises multinationales dans des situations de conflits violents et de violations généralisées des droits de l'homme¹³ ». L'étude décrit certaines des

conditions dans lesquelles des entreprises étrangères exercent leurs activités dans des pays comme l'Angola et le Congo, où les cadres financiers et la reddition de comptes sont faibles (c'est le moins qu'on puisse dire), et où la confidentialité fait partie de la plupart des relations gouvernementales avec le secteur privé. Ajoutez à cela la suppression des libertés politiques et civiles, mélangez-y une part de corruption industrielle, et les recettes à la mode en matière de responsabilité sociale des entreprises peuvent être reléguées aux oubliettes. Le FMI a rapporté, par exemple, qu'en 2000, moins de 2 p. 100 des dépenses publiques au Congo étaient « engagées selon les procédures normales ». La plupart des dépenses étaient faites à l'aide de recettes détournées, sans aucune forme de contrôle, par l'entremise d'ordres directs de la banque centrale, sans connaissance préalable de la trésorerie, et par ce que le FMI appelait euphémiquement des « procédures accélérées ». « En général, la prolifération de réseaux parallèles prive le ministère des Finances de sa capacité de consigner et de contrôler les dépenses », en présumant qu'il veuille effectivement exercer un tel contrôle¹⁴.

Nicky Oppenheimer explique ce que le phénomène signifie en termes pratiques : « Les ressources naturelles peuvent être une source de bien... ou de mal terrible. L'élément clé n'est pas la ressource en soi mais la manière dont elle est exploitée. Un système d'extraction ordonné, qui opère dans un cadre législatif et financier transparent et prévisible, peut être une source majeure de prospérité pour les gouvernements et les personnes. Sans cela, la richesse en minéraux... agira comme un aimant sur les personnes cupides et corrompues qui désirent remplir leurs propres poches aux dépens de la population¹⁵. » Mais quant à savoir ce qu'il faut faire—d'où viendront effectivement ces cadres financiers et législatifs?—Nicky Oppenheimer demeure aussi muet que l'OCDE.

Le geste le plus facile quoique pas nécessairement le plus avisé sur le plan commercial, serait peut-être de cesser toute activité et de quitter avant que tout ne s'effondre. De Beers a effectivement fermé ses bureaux d'achat au Congo en 1999, ce qui, bien sûr, n'a pas empêché les diamants congolais d'atteindre le marché mondial; cela n'a fait que priver De Beers de ce commerce. D'autres petites sociétés ont tout simplement afflué pour combler le vide, se souciant peu des Principes directeurs de l'OCDE, des Groupes d'experts des Nations Unies ou de quoi que ce soit d'autre que le bénéfice net. Seules quatre des 20 pages que comporte le document de discussion de

l'OCDE portant sur ce problème traitent des « entreprises multinationales à la recherche de solutions ». Ces « solutions » comprennent l'incitation à une plus grande transparence dans les transactions financières (là où la loi le permet...), la création de fonds de développement en fiducie pour les « générations futures », les fonds d'investissements socialement responsables et les initiatives anti-corruption pour les associations industrielles. Autrement dit, bien peu de choses. En fait, une autre étude de l'OCDE a examiné 246 codes de conduite d'entreprises et d'associations de gens d'affaires. La plupart traitaient des normes du travail et de l'intendance de l'environnement; certains traitaient de la subornation; tous étaient volontaires. Et aucun ne semblait avoir quelque effet que ce soit sur le comportement des entreprises dans des pays comme le Congo.

L'industrie du diamant a elle aussi élaboré une grande variété de codes à mesure que la question des diamants de guerre faisait les gros titres. En juillet 2000, De Beers a adopté ses « principes de pratique exemplaire », qui engageaient la société à ne pas acheter ou commercialiser des diamants bruts « provenant de régions où cela encouragerait ou alimenterait la guerre et la souffrance humaine ». Plus tard, la société a affirmé qu'elle exigerait de ses acheteurs qu'il se conforment aux mêmes normes. Les bourses des diamants partout au monde ont annoncé qu'elles expulseraient tout diamantaire pris à faire le commerce des diamants de guerre. L'Israel Diamond Exchange a été l'une des premières. La bourse des diamants d'Anvers a appelé ses 22 homologues dans le monde à imiter sa « politique de tolérance zéro à l'égard des diamants de guerre », affirmant que tout individu ou toute société ayant des liens avec le commerce des armes serait banni de l'industrie du diamant de façon permanente. Au cours des deux années qui ont suivi, les Groupes d'experts des Nations Unies sur la Sierra Leone, l'Angola, le Libéria et le Congo ont publié de nombreux rapports contenant le nom de douzaines de personnes et de sociétés impliquées dans le commerce des diamants de guerre et des armes. Aucune n'a cependant été bannie du commerce des diamants ou d'une bourse des diamants, où que ce soit dans le monde. L'explication classique était qu'à moins que les sociétés n'aient contrevenu à une loi nationale, il serait inopportun, et juridiquement inapproprié, qu'une bourse les prive de leurs moyens de subsistance. En d'autres mots, les codes et politiques de tolérance zéro ne voulaient absolument rien dire en ce qui concernait leurs transgresseurs.

La transparence et le Processus de Kimberley

Il est utile de se rappeler le commentaire de Nicky Oppenheimer sur le besoin d'un « système d'extraction ordonné, qui opère dans un cadre législatif et financier transparent et prévisible » dont l'absence a trop souvent engendré « la misère et l'exploitation publiques ». « En tant qu'Africain et en tant que président de De Beers, a-t-il dit à une autre occasion, je sais qu'il n'est pas nécessaire qu'il en soit ainsi; les sociétés responsables qui travaillent dans un cadre législatif transparent, sécuritaire et prédictif, avec des gouvernements qui savent ce qu'est une bonne gouvernance, peuvent engendrer la croissance économique, des emplois, des recettes fiscales et des avantages sociaux... dont l'Afrique a désespérément besoin¹⁶. » Dans les deux cas, Oppenheimer a utilisé le mot « transparent » en parlant des gouvernements. Lorsqu'il est question de diamants, on pourrait dire que ce qui est bon pour l'un est bon pour l'autre.

Le système de certification mondial des diamants bruts du Processus de Kimberley est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2003. Depuis le début des négociations, on a voulu faire plus de lumière sur une industrie qui, jusque-là, avait fait la plupart de ses affaires derrière des portes hermétiquement fermées, sans utiliser beaucoup de documents écrits et sous très peu de surveillance, quelle qu'elle soit. La Réunion des chefs de gouvernement du G8 de juin 2002 a soutenu ce qui suit dans son *Plan d'action pour l'Afrique* : « Nous sommes déterminés à faire de la prévention et de la résolution des conflits une priorité absolue, et nous nous engageons donc à... Collaborer entre autres avec la société civile et les gouvernements africains afin de

mettre fin aux liens entre les conflits armés et l'exploitation des ressources naturelles, y compris... En appuyant les mesures de contrôle volontaires, comme le Processus de Kimberley dans le cas des diamants, et...*En incitant à plus de responsabilité et de transparence ceux qui participent à l'importation ou à l'exportation de ressources naturelles africaines provenant de zones de conflit*¹⁷. » Le libellé du Processus de Kimberley en matière de transparence, cependant, se lit comme suit : « Les participants et les observateurs devraient faire tous les efforts possibles pour assurer la stricte confidentialité à l'égard de la question [de la surveillance] et aux discussions liées à toute question de conformité¹⁸. »

« Je crois qu'une vérification transparente des procédures, tant du gouvernement que de l'industrie, est essentielle pour assurer la crédibilité du mécanisme de certification à l'échelle du monde. »

*Nicky Oppenheimer, Johannesburg,
le 29 avril 2003*

À plusieurs égards, le Processus de Kimberley a servi de guide à l'industrie, mais autrement, il est devancé par des initiatives plus ambitieuses et plus ouvertes. Le Groupe de la Banque mondiale a entrepris, en 2001, un examen des industries extractives afin de

Le Processus de Kimberley

Le « Processus de Kimberley » a été lancé par le gouvernement de l'Afrique du Sud en mai 2000, dans un effort pour lutter contre le problème des diamants de guerre. Préoccupés par le fait que les guerres alimentées par les diamants en Angola, en Sierra Leone et en République démocratique du Congo pourraient nuire au commerce légitime dans d'autres pays producteurs, plus de 35 pays se sont réunis périodiquement pour concevoir un système de certification international des

diamants bruts. Le 1^{er} janvier 2003, le système de certification international est entré en vigueur et, à l'heure actuelle, quelque 70 pays y participent.

On ne s'est toutefois pas entendu sur les dispositions relatives à une surveillance périodique indépendante des mécanismes de surveillance nationaux, et ceux-ci demeurent une source importante d'inquiétude chez les ONG qui sont préoccupées par la crédibilité et l'efficacité du système.

discuter avec les intervenants concernés de son rôle dans les secteurs du pétrole, du gaz et des mines. Cette étude indépendante a pour but de produire un ensemble de recommandations pour guider la participation du Groupe de la Banque mondiale dans ces industries. On met l'accent sur la Banque; il ne s'agit donc pas d'un exercice d'élaboration de normes, mais déjà, la Banque a fixé une norme rigoureuse pour un débat animé, ouvert et englobant sur les questions les plus délicates auxquelles font face les industries extractives en matière de responsabilité sociale des entreprises.

...au lieu de citer des principes directeurs de l'OCDE qui n'ont aucun pouvoir, le Groupe d'experts des Nations Unies sur la RDC aurait peut-être été plus avisé de consulter certaines définitions fondamentales des crimes de guerre. La Constitution du Tribunal militaire de Nuremberg, par exemple...

Amnistie Internationale et le Prince of Wales Business Leaders Forum ont publié un guide qui présente un aperçu des stratégies d'entreprise liées aux droits de la

personne, aux opérations en zones de conflit et aux relations avec les services de sécurité nationaux ou privés¹⁹. Et à mesure que se développait le Processus de Kimberley, deux autres programmes ont été créés. Le premier est une initiative de diverses ONG, « Publish What You Pay », qui demande une plus grande transparence financière de la part des sociétés pétrolières, gazières et minières dans le monde en développement²⁰. Le deuxième est une initiative gouvernementale, l'Extractive Industries Transparency Initiative (EITI). Le premier ministre britannique Tony Blair a annoncé l'EITI à l'occasion du Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg, en septembre 2002. À l'instar de la précédente, cette initiative vise à accroître la transparence des paiements effectués par les sociétés à des gouvernements et à des entités liées à des gouvernements, aussi bien que la transparence des recettes des gouvernements de ces pays hôtes.

Réunissant les chefs de gouvernement et les dirigeants de certaines des plus grosses sociétés du monde, y compris Anglo American, BHP Billiton, Rio Tinto, Shell, Chevron et BP, en 2003, le gouvernement britannique a proposé un « accord » de transparence qui ferait en sorte qu'il serait plus difficile pour les sociétés de dissimuler les paiements illégaux et pour les gouvernements, de les soutirer. Bien sûr, cela serait fait dans le souci d'une bonne citoyenneté des sociétés, dans la mesure où les règles du jeu seraient équitables et où le même comportement serait exigé de tous. Mais ce qui accroche, ce sont les sociétés qui ne se préoccupent pas des principes

Publish What You Pay

Les sociétés pétrolières, gazières et minières internationales paient des milliards de dollars par année aux gouvernements de nombreux pays en développement riches en ressources naturelles, tels que l'Angola et le Nigeria. Peu de citoyens de ces pays, cependant, bénéficient de cette manne d'argent, en raison de la corruption et de la mauvaise gestion du gouvernement.

La campagne « Publish What You Pay » veut aider les citoyens à rendre leurs gouvernements responsables de la façon dont sont gérés et distribués ces fonds tirés des ressources. George Soros et une coalition de plus de 80 ONG (y compris l'Open

Society Institute, co-parrain de la campagne, Global Witness et Partenariat Afrique Canada) rendent les gouvernements des pays riches responsables d'exiger des sociétés extractives transnationales qu'elles publient les montants nets des impôts, des droits, des redevances et des autres paiements effectués, de façon que la société civile puisse évaluer de manière plus précise les montants d'argent détournés et qu'elle puisse revendiquer une totale transparence des dépenses des gouvernements locaux.

Pour plus de renseignements, rendez-vous à www.publishwhatyoupay.org.

directeurs, qui ne se soucient pas des lois tant qu'elles ne sont pas appliquées. Le débat concernant l'initiative britannique sur la transparence a vite tourné autour de cette question historique qui a nui aux Principes directeurs de l'OCDE et à la plupart des codes de conduite des entreprises : un tel pacte devrait-il être volontaire ou obligatoire?

Les personnes qui ne participent pas à de telles rencontres doivent éprouver beaucoup de difficulté à comprendre le débat. Tous les pays ont des lois contre le vol. Celles-ci ne sont pas « volontaires ». La plupart des pays ont des lois contre la subornation et la corruption. Elles ne sont pas non plus « volontaires », à moins que ceux qui appliquent ces lois ne soient eux-mêmes corrompus. Si les fonctionnaires qui appliquent les lois ne sont pas corrompus, qu'y a-t-il à perdre à rendre obligatoire un « accord » sur la transparence des entreprises? Ce n'est qu'une question théorique. La vérité, c'est qu'un bon nombre des fonctionnaires sont corrompus et n'ont aucune difficulté à trouver des homologues du secteur privé de même mentalité. Et c'est ce qui brouille une grande partie du débat sur la responsabilité sociale des entreprises.

En ce qui concerne les diamants, au lieu de citer des principes directeurs de l'OCDE qui n'ont aucun pouvoir, le Groupe d'experts des Nations Unies sur la RDC aurait peut-être été plus avisé, là où il avait des preuves concrètes, de consulter certaines définitions fondamentales des crimes de guerre. La Constitution du Tribunal militaire de Nuremberg, par exemple, considérait « le pillage des biens publics ou privés » comme un crime de guerre, et spécifiait que « les dirigeants, organisateurs, provocateurs ou complices qui ont pris part à l'élaboration ou à l'exécution d'un plan concerté ou d'un complot pour commettre l'un quelconque des crimes [de guerre] ci-dessus définis sont responsables de tous les actes accomplis par toutes personnes, en exécution de ce plan²¹ ». Le procureur de la Cour spéciale pour la Sierra Leone a de toute évidence étudié les précédents de Nuremberg. En annonçant les premières mises en accusation, en mars 2003, David Crane a cité les paroles de Robert Jackson, procureur en chef pour les États-Unis à Nuremberg : « Nous ne pouvons éliminer la tyrannie, la violence et les agressions de ceux qui sont au pouvoir contre les droits de leur

propre population que lorsque nous rendons chaque homme responsable devant la loi. » Au moment opportun, la Cour de la Sierra Leone élargira la définition du terme « crime de guerre » et il se pourrait qu'elle établisse de nouveaux précédents en ce qui a trait au pillage et au trafic des « diamants de guerre ».

...au lieu de citer des principes directeurs de l'OCDE qui n'ont aucun pouvoir, le Groupe d'experts des Nations Unies sur la RDC aurait peut-être été plus avisé de consulter certaines définitions fondamentales des crimes de guerre. La Constitution du Tribunal militaire de Nuremberg, par exemple...

En ce début de siècle, la question, en ce qui concerne les sociétés de diamants responsables n'est pas le niveau de la corruption en un lieu ou un autre, mais au sein de l'industrie elle-même. En ignorant et en tolérant à la corruption dans des pays comme le Congo, la Sierra Leone et l'Angola, et même en y participant, les parties les plus saines de l'industrie ont permis à une vieille blessure de s'infecter. En fermant les yeux sur la fraude fiscale et sur l'utilisation des diamants pour le blanchiment d'argent, l'industrie ne fait que les encourager. En cachant des détails concernant leurs contrats avec des gouvernements corrompus et les paiements qu'elles leur font, les sociétés ont favorisé la corruption et la malversation. En prétendant pendant des années que les diamants n'avaient rien à voir avec les conflits en Afrique, elles ont soutenu de façon tacite et tangible les violations des droits de la personne, l'effondrement des États et la guerre. Les gouvernements qui participent au Processus de Kimberley et qui préconisent de faibles dispositions de surveillance et le secret ne valent pas mieux. Il ne s'agit pas seulement de la mauvaise responsabilité sociale des entreprises; en bout de ligne, c'est mauvais pour les affaires et très mauvais pour les personnes.

Recommandations

En l'absence d'un Processus de Kimberley efficace, on verra se poursuivre les efforts pour adopter des approches plus radicales afin de mettre un terme au fléau des diamants de guerre, maintenant et dans l'avenir. Au minimum :

1. Le système de certification des diamants bruts du Processus de Kimberley doit prévoir des dispositions pour la surveillance périodique et indépendante de tous les systèmes nationaux de contrôle des diamants. À défaut de le faire, il créera une fausse confiance chez les consommateurs ainsi qu'une fausse apparence de probité, alors qu'on ne peut la garantir. Il ne parviendra pas à mettre un terme aux diamants de guerre là où ils existent encore, et ne les empêchera pas de réapparaître là où les contrôles sont faibles et où les prédateurs sont forts.
2. À titre de priorité, le Conseil de sécurité des Nations Unies doit s'attaquer au problème des diamants de guerre en RDC. Il devrait imposer un embargo sur toutes les exportations de diamants non officielles à partir de la RDC et insister pour que le Processus de Kimberley adopte une démarche plus rigoureuse à l'égard des statistiques et de la surveillance.
3. Les organisations de la société civile devraient jouer un rôle actif pour promouvoir la campagne Publish What You Pay. Plus vite on parviendra à un consensus sur la transparence élémentaire des entreprises dans les pays en développement, plus vite on pourra voir diminuer la corruption.
4. Les gouvernements devraient soutenir activement l'Extractive Industries Transparency Initiative. De concert avec l'OCDE, ils devraient s'efforcer de créer un système de transparence des paiements par les entreprises qui soit obligatoire plutôt que volontaire. Les entreprises qui ont une bonne conscience sociale n'auraient rien à craindre d'un tel système, tandis que les mauvais sujets ne feront que tirer avantage d'un système volontaire.
5. L'industrie du diamant peut et doit donner son aval à toutes ces recommandations. Les organismes centraux, tels que le Conseil mondial du diamant, l'International Diamond Manufacturers' Association, la Fédération mondiale des bourses de diamants, la Confédération internationale de la bijouterie, de la joaillerie, de l'orfèvrerie, des diamants, perles et pierres (CIBJO), les associations nationales de diamantaires, les bourses des diamants nationales et les associations nationales et internationales de sociétés minières, peuvent être les premiers à donner leur aval.

Beaucoup de choses ont déjà été réalisées. Avec un engagement plus ferme envers le Processus de Kimberley et une plus grande transparence générale, l'industrie du diamant pourrait devenir un leader mondial en matière de responsabilité sociale des entreprises.

Notes

- ¹ *Rapport final du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesse de la République démocratique du Congo, S/2002/1146*, Nations Unies, New York, le 16 octobre 2002.
- ² « Mortality in the Democratic Republic of Congo: Results from a Nationwide Survey », Comité international de secours, New York, avril 2003.
- ³ *Rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo, S/2001/357*, le 12 avril 2001, para. 178.
- ⁴ Rapport annuel de Debswana, 2001. Les bénéfices bruts s'élevaient à 9,4 milliards de P, convertis au taux du 1^{er} janvier 2002 de 1 \$ US = 6,26 P. La mine canadienne de Diavik, une coentreprise entre Rio Tinto et Aber Diamond Mines, a commencé à produire en 2003 et pourrait bien s'avérer encore plus profitable que celle de Jwaneng, au Botswana.
- ⁵ Ross, Michael, « Extractive Industries and the Poor », Oxfam America, Washington, octobre 2001.
- ⁶ Collier, Paul, et Hoeffler, Anke, « Greed and Grievance in Civil War », Banque mondiale, Washington, 2001.
- ⁷ Hazleton, Ralph, « *Les diamants : Éternels ou providentiels? L'impact économique des diamants en Afrique australe* », Partenariat Afrique Canada, Ottawa, 2001.
- ⁸ Even-Zohar, Chaim, *From Mine to Mistress: Corporate Strategies and Government Policies in the International Diamond Industry*, Mining Journal Books Ltd., Edenbridge, Kent, 2002, p. xviii.
- ⁹ Lettre de Nicky Oppenheimer à PAC, sans date, env. le 1^{er} juin 2002; affichée avec permission sur le site web de PAC : www.partnershipafricacanada.org.
- ¹⁰ *Ibid.*
- ¹¹ *Le Canada dans le monde*, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Ottawa, 1995.
- ¹² Cité dans Scharfe, Sharon, *Complicity: Human Rights and Canadian Foreign Policy*, Black Rose Books, Montréal, 1996, p. 29.
- ¹³ OCDE, Direction des Affaires Financières, Fiscales et des Entreprises, mai 2002.
- ¹⁴ FMI, *Democratic Republic of Congo: Selected Issues and Statistical Appendix*, juillet 2001, p. 17.
- ¹⁵ Allocution devant le Commonwealth Business Forum, novembre 1999, citée dans « Les entreprises multinationales dans des situations de conflits violents et de violations généralisées des droits de l'homme », OCDE, Paris, mai 2002.
- ¹⁶ Discours sur l'Afrique et le G8 par Nicky Oppenheimer devant la Canada South Africa Chamber of Business, Toronto, 26 avril 2002.
- ¹⁷ *Plan d'action pour l'Afrique du G8*, Réunion des chefs de gouvernement du G8, Kananaskis, Alberta, 27 juin 2002, c'est nous qui soulignons.
- ¹⁸ Système de certification du Processus de Kimberley, mis en vigueur le 1^{er} janvier 2003, Section VI, Par. 15.
- ¹⁹ *Human Rights: Is It Any of Your Business?* Amnistie Internationale et le Prince of Wales Business Leaders Forum, Londres, 2000.
- ²⁰ Il y a aussi d'autres initiatives : TRACE (Transparent Agents and Contracting Entities), une organisation de Washington et Londres, a élaboré des lignes directrices, en 2002, concernant le recours à des agents et à des intermédiaires dans les pratiques corrompues.
- ²¹ Statut du Tribunal de Nuremberg, *Constitution du Tribunal militaire international*, article 6, 8 août 1945.



Partenariat Afrique Canada • International Peace Information Service • Network Movement for Justice and Development.

**Brilliantes paroles, actions sans éclat :
La responsabilité sociale des entreprises dans
l'industrie du diamant**

par Ian Smillie

Directeur de collection : Ian Smillie

© Partenariat Afrique Canada, juin 2003

ISBN 1-894888-34-0

Conception graphique: SUM Incorporated

Traduction de l'anglais: Com'Ça Communications

Partenariat Afrique Canada

323, rue Chapel

Ottawa (ON) K1N 7Z2 Canada

www.partenariatafriquecanada.org

International Peace Information Service

<http://users.skynet.be/ipis/mainuk.htm>

Network Movement for Justice and Development

www.nmjd.f2s.com

Autres documents hors série:

- N° 1 Déstabiliser la Guinée: les diamants, Charles Taylor et la possibilité d'une catastrophe humanitaire de plus grande envergure
- N° 2 Un éclat dans la glace: Bénéfices, protection et réglementation dans l'industrie canadienne du diamant
- N° 3 Les diamants: Éternels ou providentiels? L'impact économique des diamants en Afrique australe
- N° 4 Monnaie forte: L'Économie criminalisée des diamants dans la République démocratique du Congo et les pays voisins.
- N° 5 Le Processus de Kimberley: Les arguments en faveur d'une surveillance adéquate
- N° 6 Guerre et paix en Sierra Leone: les diamants, la corruption et la filière libanaise
- N° 7 Ici? Jamais de la vie. Succès, suffisance et suspicion au sein de l'industrie indienne du diamant
- N° 8 Les diamants en République centrafricaine : Commerce, évaluation et blanchiment
- N° 9 L'Afrique de l'Ouest : Entre pierres et étincelles. L'économie politique des diamants et la déstabilisation régionale

Also available in English

Le projet sur les diamants et la sécurité humaine est appuyé par le Program on Global Security and Sustainability de la John D. and Catherine T MacArthur Foundation, l'Agence canadienne de développement international, le Department for International Development de Grande-Bretagne, l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix, le Centre de recherches pour le développement international, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, le Fonds pour la justice sociale des Travailleurs canadiens de l'automobile, Inter Pares, CUSO, Terre sans frontières, le Centre canadien d'étude et de coopération internationale et plusieurs autres organismes.